

Conseil Municipal
8 juillet 2021
Procès Verbal

Sous la présidence de : Monsieur Yves COMTE, Maire

Présents : TRAUCHESSEC – BONNET – GIBELIN – CORNUT – SAEZ – MERLE – FABREGUE – SINET – GUY – POLGE – GAYTON.MESA – BERARD DE MALAVAS – ROSSO – DANIEL - VERDELHAN

Procurations : MALACHANNE a donné procuration a SINET

HLYWA a donné procuration à GUY

RIOS a donné procuration à MERLE

PETIT a donné procuration à POLGE

DENNEULIN a donné procuration à TRAUCHESSEC

WILUS a donné procuration à GIBELIN

Absents : GRAVEZAT

Madame SINET est élue secrétaire de séance

Informations :

Le Maire présente en son nom et celui du conseil Municipal ses sincères condoléances aux familles de Madame Chassary et Monsieur Amblard.

Il informe le conseil du départ du collège de Madame Sanglier (CPE) pour le collège d'Uzès.

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration du 6 juillet du centre de santé s'est déroulée en présence des élus, du sous-préfet, du vice-président de région, du président de l'agglo, du directeur grand sud Filièris, et de tous les médecins et professionnels de santé.

Le 7 juillet s'est tenu le grand prix de la chanson malgré la pluie qui a écourté l'événement.

Ordre du jour

1) Approbation du procès-verbal du conseil du 11 juin dernier.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a eu aucune remarque.

Monsieur Daniel intervient pour souligner que le compte rendu évoque sa présence au cours d'une réunion rue des Oliviers le 26 novembre 2020. Il nie y avoir participé. Monsieur le maire va vérifier ces informations et veillera à modifier le PV pour tenir compte de la réalité.

Après interrogation et vérification Monsieur le Maire rectifie le PV.

La phrase : « Monsieur le Maire explique qu'il a déjà rencontré ces habitants à plusieurs reprises et pour la dernière en date y compris avec Monsieur P. Daniel du groupe Salindres autrement avec vous le lundi 26 novembre 2020. » est annulé au PV du 11 juin

Adoptée -3 contre Daniel, Rosso, Berard de Malavas

2) Vote des Loyers et autorisation au maire de signer les baux des occupants du centre de santé

Suite à la rénovation et l'agrandissement du centre de santé il convient de voter les loyers pour chaque occupant en tenant compte de l'intégration des charges.

Madame Rosso demande la raison de la différence de prix entre le cabinet d'infirmière et de Filièris. La base de calcul au mètre carré ne lui semble pas égalitaire.

La DGS précise que les loyers ont été définis pour qu'ils soient égaux pour tous et qu'ils tiennent compte des charges que supporte la Ville (ménage, eau et électricité, entretien). Ainsi pour 4 bureaux utilisés par les médecins, la ville n'a souhaité faire payer que 2 bureaux (2x310 euros) alors que les autres occupants payeront 310 euros par espace. Il est précisé que chaque signataire a validé ces montants et les baux proposés.

Monsieur Daniel voudrait savoir s'il sera possible d'accueillir un nouveau médecin.

Monsieur Merle répond qu'il est possible dans la mesure où tous les médecins n'exercent pas à temps complet aussi il est possible de partager les espaces.

Madame Verdelhan exprime sa désapprobation quant à aux paiements de loyers par les médecins Elle évoque le contre intérêt de ce paiement. Au vu de la pénurie de médecins sur Salindres elle aurait préféré établir la gratuité. Dans le but de les fidéliser.

Pour Madame Verdelhan, la gratuité aurait aidé à l'installation des médecins. Trop de salindrois n'ont pas encore de médecin et face à cette difficulté la gratuité aurait dû être appliquée. C'est un service d'intérêt public alors à ce titre il doit être gratuit.

Monsieur le Maire répond que dans le cadre du montage des dossiers de subvention il était demandé que le versement de loyer soit effectif. Monsieur Fabrègue rappelle que partout les médecins payent des loyers pour s'installer. C'est normal d'appliquer cette règle.

Monsieur le Maire a souhaité que les loyers restent modérés. Avant les loyers perçus étaient plus élevés par exemple le dentiste payait 510 euros, les infirmières 311 euros et l'ostéopathe 475 euros. Donc un effort a été fait par la ville.

T Merle explique qu'il n'avait pas de médecin traitant et qu'aujourd'hui il a été admis au centre Filiaris justement parce qu'il y a des médecins supplémentaires.

Monsieur le Maire insiste aussi sur le fait que pour être égalitaire avec les autres professionnels de santé, notamment l'autre médecin Madame Santamaria, il convient de faire payer un loyer.

Adoptée 1 vote contre : Mme Verdelhan 3 Abstentions : Daniel, Rosso Berard de Malavas

3) Taxes foncière sur les propriétés bâties

Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Adoptée à l'unanimité

4) Contrats d'Assurance contre les Risques Statutaires - Mise en concurrence

Le CDG 30 doit renégocier le contrat d'assurance qui a été abandonné par le prestataire en charge de ces prestations.

Il convient de donner mandat au CDG pour négocier les meilleures offres en la matière.

Adoptée à l'unanimité

Fin de la séance 19h20

Monsieur Gibelin intervient pour rappeler qu'à la veille du lancement de la fête de Salindres, il remercie les services techniques et le comité des fêtes qui ont du tout mettre en place en tenant compte des conditions sanitaires compliquées.

Malheureusement il remarque qu'avec des consignes peu précises délivrées par les services de l'État et le renvoi systématique de la responsabilité au Maire, l'organisation des festivités n'est pas simple à gérer. Monsieur Gibelin souhaite apporter officiellement son soutien au Maire qui a pris les arrêtés adaptés pour que la fête se fasse et que chacun puisse profiter de cet événement.

Yves Comte invite chacun à respecter les gestes barrières car c'est à cette condition que la fête à pu se maintenir.

Patrice Daniel évoque la question du nettoyage des avaloirs. Monsieur Merle précise qu'il a veillé à ce qu'ils soient nettoyés mais après la tempête du 20 juin dernier certains ont été effectivement bouchés.

Le Maire indique qu'un contrat d'entretien prévoit qu'un passage 2 fois par an soit réalisé. Toutefois si besoin l'entreprise pourrait intervenir sur appel de la Ville.

Thierry Merle invite le conseil Municipal à venir sur le champ de foire pour la présentation de la fête qui débute du 9 au 13 juillet.

Le Maire,

